

des prix de revient par corps d'état, tel qu'il nous a été fourni par l'entrepreneur général. On y trouve les corps d'état dont on a exigé les noms.

5 et 6. Le ministère et l'entrepreneur général conviennent entre eux des dispositions du marché. En conséquence, la question de cautionnement d'exécution et de l'assurance en ce qui concerne les sous-entrepreneurs relève uniquement de l'entrepreneur général.

TRAVAUX PUBLICS—LES RÉNOVATIONS À L'IMPRIMERIE NATIONALE

Question n° 1139—M. Paproski:

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat 8C-01656, le 25 avril 1968, visant le cinquième stade des travaux de rénovation à l'Imprimerie nationale et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?

4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?

6. Après de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Oui, a) On a reçu neuf soumissions et on les a ouvertes le 19 mars 1968. b) La plus haute se chiffrait à \$780,000, la plus basse à \$581,548. (Le moins-disant a retiré son offre après l'ouverture des soumissions.) c) La plus basse soumission sauf une. d) Au moyen d'annonces publiques dans des journaux: de Montréal, de Toronto, d'Ottawa et de Hull, ainsi que dans *La Voix de la Construction*, de Montréal, le *Daily Commercial News*, de Toronto, et le *Heavy Construction News*, de Toronto.

2. Sans objet.

3. Beaudoin Construction Limited. Le marché se chiffrait à \$592,343.

4. a) (i) et (ii) \$21,431.—Belasky, Renaud and Associates, ingénieurs-conseils \$8,156.—Commis des travaux. a) et b) De (iii) à (x) Ce n'est qu'exceptionnellement que le ministère exige que l'entrepreneur général dresse, sur la formule de soumission, une liste des noms des sous-entrepreneurs qu'il compte employer. Nous annexons le détail des prix de revient par corps d'état, tel qu'il nous a été fourni par l'entrepreneur général. On y trouve les corps d'état dont on a exigé les noms.

5 et 6. Le ministère et l'entrepreneur général conviennent entre eux des dispositions du marché. En conséquence, la question de cautionnement d'exécution et de l'assurance en ce qui concerne les sous-entrepreneurs relève uniquement de l'entrepreneur général.

Détail des prix de revient par corps d'état

Travaux de rénovation, 5^e stade,

Imprimerie Nationale—marché 8C-01656

Construction mécanique (La Cie de Plomberie et Chauffage Gendron Limitée)	\$142,633.00
Construction électrique (La Cie Univex (Qué.) Limitée)	82,890.00
Plafonds acoustiques (Parcoustic Specialists Ltd.)	57,785.00

[M. Paproski.]

Revêtement souple de sols (Stradwick's Ltd.)	12,730.00
Quincaillerie de finition (B. & M. Hardware)	6,290.00
Cloisons métalliques amovibles (Marbeau Enterprises Ltd.)	96,867.00
Cloisons de verre lustré (Hull Glass Ltd.)	1,158.00
Réinstallation du matériel (John M. Blocklesby Transport)	54,000.00
Portes et cadres de bois (Stenbakers Lumber Ltd.)	340.00
Stores vénitiens (Vaillancourt Agencies)	712.95
Portes battantes (Ambico Sales Ltd.)	1,420.00
Cases métalliques à serrure (The Pedlar People Ltd.)	3,092.42
Postes généraux, y compris la charpenterie, la menuiserie, etc., les frais généraux et les profits	132,424.63

TRAVAUX PUBLICS—LE TUNNEL AÉRODYNAMIQUE À UPLANDS

Question n° 1140—M. Paproski:

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat 8C-00920, le 9 avril 1968, visant la construction du tunnel aérodynamique V/STOL à Uplands et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?

4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?

6. Après de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Oui, a) On a reçu seize soumissions et on les a ouvertes le 5 mars 1968. b) La plus haute se chiffrait à \$947,000, la plus basse à \$763,092. c) La plus basse. d) Au moyen d'annonces publiques dans des journaux: de Montréal, de Toronto, d'Ottawa et de Hull, ainsi que dans *La Voix de la Construction*, de Montréal, le *Daily Commercial News*, de Toronto, et le *Heavy Construction News*, de Toronto.

2. Sans objet.

3. Conwood Construction Limited.—Le marché s'élevait à 765,592. (D'après les documents de soumission, le soumissionnaire devait donner un prix distinct à ajouter au montant de sa soumission au cas où le Ministère déciderait de se servir d'une autre sorte de matériel électrique que la sorte précisée. La différence entre le montant de la plus basse soumission et celui du marché résulte de l'acceptation de cette substitution.)

4. (i) Nul. (ii) \$33,448.—Dilworth, Secord, Meagher and Associates, ingénieurs-conseils. \$18,000.—Commis des travaux (ingénieur demeurant sur le chantier). \$175.—Inspection du toit (J. Lunz). a) et b) De (iii) à (x): Ce n'est qu'exceptionnellement que le ministère exige que l'entrepreneur général dresse, sur la formule de soumission, une liste des noms des sous-entrepreneurs qu'il compte employer. Nous annexons le détail des prix de revient par corps d'état, tel qu'il nous a été fourni par l'entrepreneur général. On y trouve les corps d'état dont on a exigé les noms.